



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par Annick ALLICO
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable
réf : SUAD/PP/AA/2024 -



**Direction départementale
des territoires**

Cergy, le 23 SEP. 2024

Lettre recommandée avec A.R.



Le préfet du Val-d'Oise

à

Monsieur BLAZY Jean-Pierre
Maire de Gonesse
Hôtel de ville
66 rue de Paris
95503 GONESSE

Objet : Notification du projet de modification n°4 du PLU

Par courrier en date du 15 juillet 2024, vous m'avez notifié un dossier relatif à la modification n°4 du PLU de votre commune, en application des dispositions de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de ce projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU), je vous communique l'avis de l'État en application de l'article L.132-11 du code de l'urbanisme.

Le projet présenté consiste à modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Triangle de Gonesse ».

Après examen, je constate que ce projet de modification de l'OAP est compatible avec le SDRIF en vigueur approuvé en 2013. Il est également compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la CARPF approuvé le 19 décembre 2019.

J'émet un avis favorable à ce projet de modification.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet

Philippe COURT



Copie : Monsieur le sous-préfet de Sarcelles